

Annecy, le 19 avril 2023

### SANTÉ

---

## L'assemblée plénière du Conseil local de santé mentale ouverte au public

**La prochaine assemblée plénière du Conseil local de santé mentale d'Annecy se tiendra mardi 25 avril de 13h30 à 17h à Cap Périaz. Elle sera ouverte aux professionnels mais également à tous les habitants.**

En place depuis plus d'un an, le Conseil local de santé mentale est piloté par la Ville, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre hospitalier Annecy Genevois. Il s'inscrit dans la volonté de la Ville de placer la santé au cœur de ses actions, et notamment la santé mentale.

#### **Qu'est-ce qu'un Conseil local de santé mentale ?**

Il s'agit d'un espace de concertation et de coordination entre les élus, les professionnels de santé, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le Conseil local de santé mentale définit des objectifs stratégiques autour de la prévention et la promotion de la santé mentale et des objectifs opérationnels pour coordonner les parcours de soins de façon plus efficiente.

#### **2<sup>e</sup> plénière du Conseil le 25 avril**

Parmi les temps forts de cette assemblée participative :

- Les coups de projecteur sur quelques « chantiers » en cours, au travers de quelques exemples pour comprendre la dynamique et les coopérations au sein du Conseil local de santé mentale, ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien, les expérimentations, les projets...
- L'intervention du collectif « Toutes et tous concerné.es 69 » : récit d'une démarche participative qui a mené à l'organisation d'états généraux et du collectif lyonnais de personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques.  
Présentation de la formation « Droits, handicap et participation sociale » dispensée par AMAHC : une initiative co-pilotée par le collectif du Rhône.
- Le retour d'expérience de la cellule « Étude et préconisations situations complexes » du CLSM : en quoi consiste-t-elle ? À quoi sert-elle ? Quelle a été son activité depuis sa mise en place fin 2022 ?

Renseignements auprès de la direction Santé, hygiène, seniors de la Ville :  
[celine.weber@annecy.fr](mailto:celine.weber@annecy.fr) – 04 85 46 73 90.